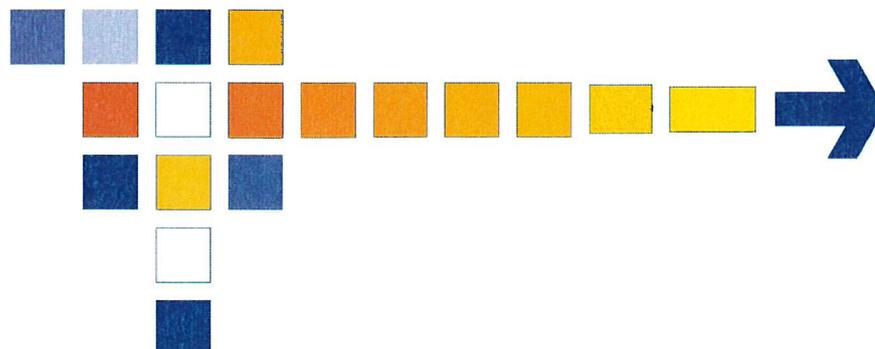


AGV ³⁵



RAPPORT D'ACTIVITE 2016

*Les actions du Groupement d'intérêt Public
Accueil des Gens du Voyage
En Ille et Vilaine*



Cette action est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national -Emploi et inclusion- 2014-2020



SOMMAIRE

PRESENTATION DU GIP AGV 35	p3
MISSION 1 : L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL CONVENTIONNE	p4
L'accueil polyvalent	p4
La santé	p6
L'insertion professionnelle	p7
L'accompagnement social lié au logement	p9
MISSION 2 : L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-EDUCATIF	p10
Le développement social	p10
La scolarisation	p12
L'accompagnement de la jeunesse	p14
MISSION 3 : L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ACCUEIL ET DE L'ITINERANCE	p15
MISSION 4 : SUIVI ET COORDINATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL	p17
BILAN FINANCIER	p 18

PRESENTATION DU GIP ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE EN ILLE ET VILAINE

→ Plus de 800 élections de domicile sur Rennes en 2016
→ 350 emplacements familles sur les aires du département
→ 142 terrains privés recensés
→ 2000 personnes (estimation)
→ En 2016, ce sont plus de 400 ménages (700 personnes différentes) qui ont été accueillis dans le cadre des accompagnements individuels d'AGV 35

2016 a été marqué par le départ de trois collègues :
→ La chargée de mission Santé Annie Egu
→ Le chargé de mission Jeunesse Manu Baranovsky
→ La chargée de mission Suivi du schéma Carole Rabiniaux

Les postes n'ont pas été pourvus entre septembre et décembre 2016, temps pour l'équipe et le CA de redéfinir les enjeux et les contours des missions.

Perspectives 2017 pour AGV 35

→ Réfléchir avec elle aux enjeux et besoin de l'équipe pour la renforcer en 2017 par des recrutements.

→ Poursuivre les rencontres entre l'équipe et le comité technique d'AGV35 (CD35, CAF, Rennes Métropole).

→ Obtenir la désignation d'un référent technique de la Préfecture d'Ille et Vilaine.

AGV 35 est un Groupement d'intérêt Public dont les activités de proximité contribuent à réduire les phénomènes d'exclusion qui affectent la cohésion sociale entre gens du voyage et sédentaires. Il agit pour l'accueil, l'accès aux droits et pour renforcer le sentiment d'appartenance des gens du voyage à la collectivité (leur place d'habitant). AGV 35 est l'outil de mise en œuvre de la politique d'accueil des gens du voyage en Ille-et-Vilaine.

Les principaux acteurs de la politique d'accueil des gens du voyage sur le département ont fait le choix de s'impliquer directement en créant une structure spécifique sous la forme d'un GIP.

Le conseil d'administration est donc composé de 8 membres :

→ 3 conseillers départementaux : Mme DEBROISE (Vice-Présidente du Conseil Départemental et Présidente d'AGV 35), Mme Emmanuelle ROUSSET (Vice Présidente du Conseil Départemental) et Mme Monique SOCKATH (Conseillère Départementale).

→ 2 élus de Rennes Métropole : M. Honoré PUIL (Vice Président de Rennes Métropole et Vice Président d'AGV 35) et M. Jean ROUDAUT (Maire de Vezin le Coquet).

→ 2 représentants de la CAF d'Ille-et-Vilaine : Mme Corinne HALLEZ (Directrice de la CAF 35) et M. Michel PICARD (Président de la CAF 35)

→ 1 représentant de l'État : M. François-Claude PLAISANT (Sous Préfet de Saint-Malo)

Principaux enjeux :

→ Répondre aux besoins d'accueil et d'Habitat : comme le préconise le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, il est désormais essentiel de diversifier l'offre d'habitat en direction des gens du voyage avec une proposition de terrain familiaux ou d'habitat spécifiquement adapté aux gens du voyage en complément des aires d'accueil et des logements classiques.

→ Accès au droits : sur toutes les thématiques, l'accès aux droits s'impose comme le moyen qui permet d'agir contre la précarisation des familles. Avec comme ressource les projets sociaux des aires sur le département, il est important d'appuyer les professionnels de l'accompagnement en les informant des réalités des gens du voyage et en les accompagnant dans la gestion des situations souvent complexes.

→ La scolarisation : agir pour éviter aux enfants de se retrouver en situation d'illettrisme une fois devenus adultes.

→ La participation des gens du voyage : les Voyageurs comme les autres populations disposent d'une réelle expertise sur leurs réalités . Il s'agit donc de davantage rendre visibles et audibles leurs contributions.

Une équipe de professionnels :

Composée de 13 professionnels, elle est chargée de mettre en œuvre le projet : Un Directeur, un secrétaire d'accueil, une assistante administrative, deux Assistantes Sociales, une Conseillère en Économie Sociale et Familiale, une Infirmière, six chargé(e)s de mission (Insertion Professionnelle, Médiation et Développement, Développement social, Scolarisation, Jeunesse, Coordination et suivi du schéma départemental d'accueil des gens du voyage)

Un public spécifique :

Indépendamment de l'aspect communautaire et du statut administratif « Gens du voyage » qui pourrait être amené à disparaître dans les prochaines années, AGV 35 est un service qui répond à des besoins de personnes ayant un mode de vie et/ou des particularités cumulées qui rendent « nécessaire » un accompagnement spécifique :

→ la caravane en mode d'habitat
→ une election de domicile

Des familles qui sont en grande majorité dans la précarité (80% bénéficiaires du RSA) et peu autonomes (illettrisme). Ces familles sont particulièrement exposées aux pathologies cardiovasculaires et aux cancers + rejet, exclusion et promiscuité subie entraînent stress et états dépressifs. Activités professionnelles à risques. Espérance de vie 20 ans inférieure aux sédentaires.

→ Pyramide des ages inversée pour les gens du voyage ; cela induit un nombre important d'enfants dans les écoles élémentaires (mais temps de présence de moins d'un mois cumulé sur l'année pour la plupart d'entre eux). La plupart des collégiens sont scolarisés dans le cadre du CNED .

→ Dans un contexte perçu comme discriminatoire par les familles, elles ont des difficultés à s'ouvrir sur le monde sédentaire perçu comme voulant imposer son modèle de vie. L'ouverture vers les services de droit commun ou les espaces de loisirs n'est pas simple.

MISSION 1 : L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL CONVENTIONNE

L'accueil polyvalent

Objectif général :

- lutter contre la précarité et l'exclusion des gens du voyage
- accompagner le public en précarité vers l'autonomie
- promouvoir et soutenir ce public dans son intégration globale (accès aux droits)
- favoriser la contractualisation dans les accompagnements
- assurer la mission de protection de l'enfance

L'accompagnement social polyvalent des familles du voyage ayant une EDD sur Rennes est assuré par les deux assistantes sociales d'AGV 35.

Elles accueillent, informent et orientent les autres voyageurs.

Quatre thèmes prioritaires guident leurs actions :

- l'enfance, l'éducation et la parentalité
- la gestion de la vie quotidienne
- l'insertion sociale et professionnelle
- l'accès à la santé

373 personnes accompagnées

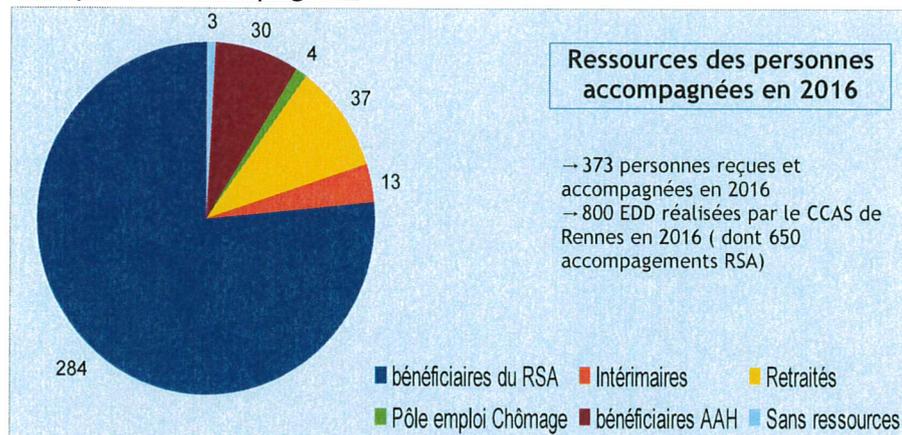
Problématiques principales traitées dans l'accompagnement

Précarité et surendettement (aides financières), discrimination, santé, retraite, assurance, banque, logement, scolarité, insertion professionnelle, ASE, ...

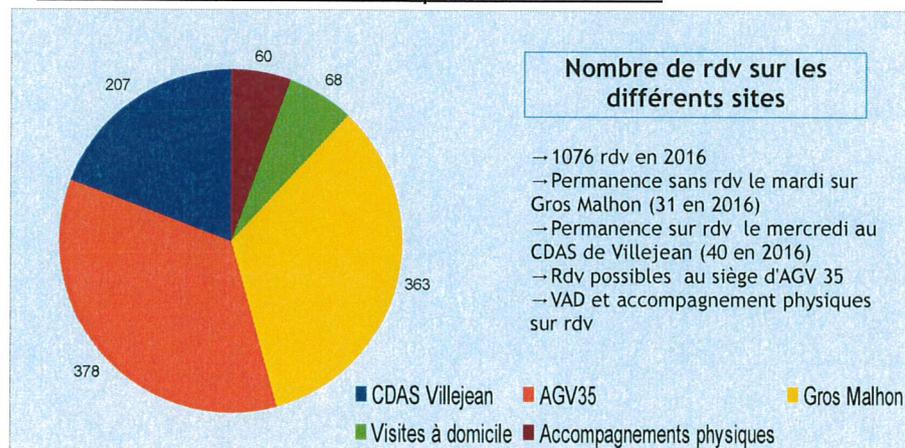
Champs d'intervention :

Écoute, information et orientation, montage de dossiers, secours financiers, médiation administrations ou services, accès ou maintien des droits, coordination des partenaires

Le public accompagné :



Les lieux d'intervention des professionnelles :



→ Les permanences au CDAS de Villejean permettent de recevoir sur rdv dans un lieu qui resitue le cadre des accompagnements dans le droit commun; cela facilite également le travail de coordination et de complémentarité avec les partenaires présents à l'ESC; cela permet enfin de recevoir les familles dans de bonnes conditions et de prendre le temps nécessaire avec les familles.

→ Les rdv à AGV 35 permettent de recevoir dans des conditions optimales avec les dossiers à portée de main; cela permet d'adapter l'accueil et les réponses en toute connaissance du travail préalablement fait.

→ Les permanences à Gros Malhon permettent de recevoir en urgence les familles confrontées à des difficultés. Cet espace permet également de toucher les personnes ayant du mal à faire la démarche de prise de rdv; espace repéré et « facile » pour les familles (lieu de récupération du courrier).

→ Les visites à domicile permettent de rencontrer les familles dans le milieu où elles se sentent le plus à l'aise; cela peut permettre une évaluation plus affinée et une proximité appréciable surtout pour les évaluations IP, l'accompagnement des personnes âgées ou handicapées (réflexion à mener en interne sur la possibilité d'en augmenter la fréquence).

→ Les accompagnements physiques permet d'aider les personnes qui peuvent avoir des difficultés à expliquer leur situation à un tiers, ou tout simplement à s'orienter en ville et dans les administrations. Cela contribue à amener les personnes vers davantage d'autonomie, et cela peut apporter une aide dans l'explication des contrats d'assurance, de mutuelle, de banque, etc.

Le service assure un accompagnement dans l'accès et la prévention d'interruption des droits (aide au montage des dossiers, accompagnement à la gestion administrative et financière du quotidien).

La moitié du temps de travail consacré à ces missions est consacrée aux démarches administratives et contacts téléphoniques avec les partenaires

Les demandes fréquentes concernent la rédaction et l'explication des courriers, les amendes (contestations, médiations), et les litiges de consommation (opérateurs de téléphonie, organismes de crédits, banques).

Partenariat :

le Conseil Général, les CDAS, la CAF, les CCAS, la CPAM, les mutuelles, le Trésor Public, les associations caritatives, le RSI, etc.

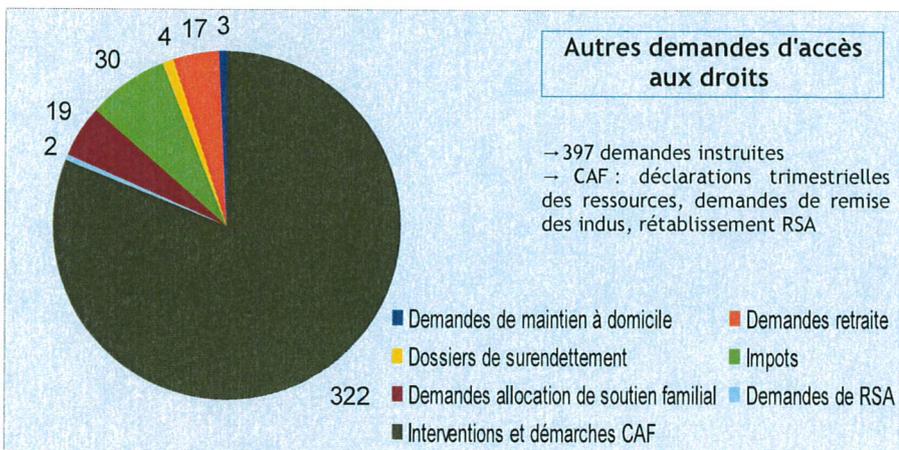
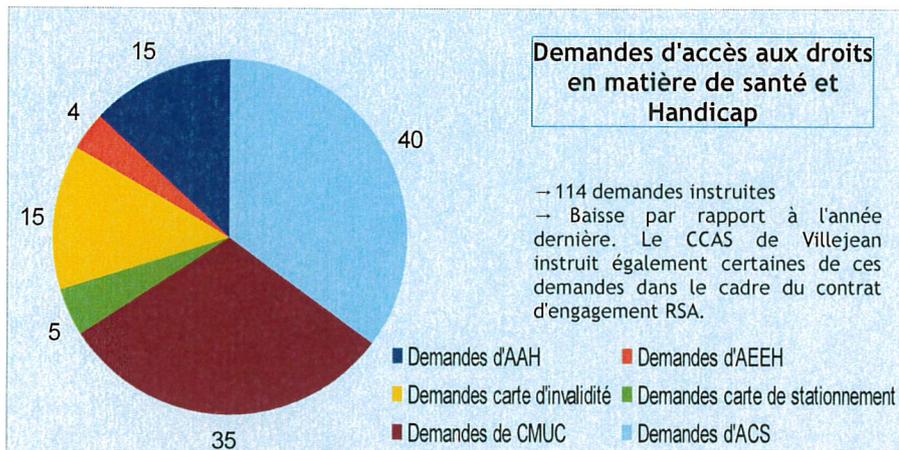
Perspectives 2017 de l'Accompagnement social polyvalent

→ Généralisation de la numérisation des démarches (notamment CAF) et réflexion à engager sur la majorité des familles reçues à AGV 35 (non lectrices et n'ayant pas accès à internet).

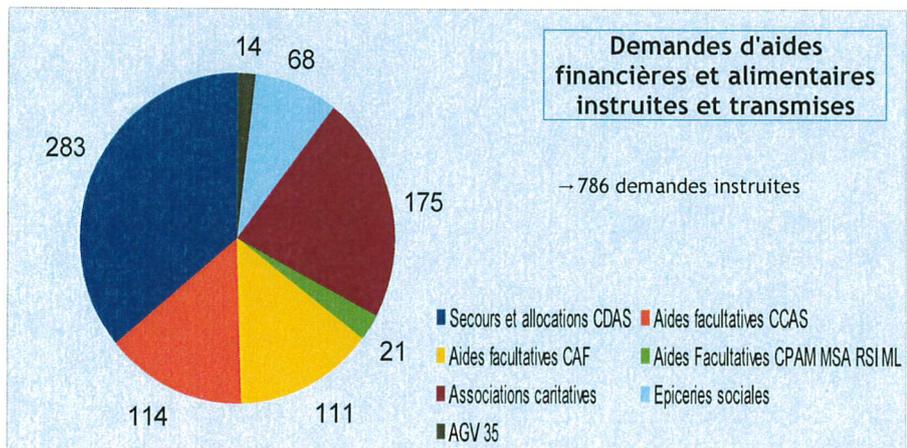
→ Maintenir (cellules appui CCAS Villejean) et développer les rencontres de coordination avec les principaux partenaires (dont les CDAS).

→ La non reconnaissance de la caravane comme logement a de lourdes conséquences financières (pas d'aide au logement). Le prêt caravane de la CAF n'est accordé qu'aux familles bénéficiaires de prestations familiales. Cela exclue les personnes célibataires, les couples sans enfants et les personnes âgées.

L'accès aux droits :



Les aides financières et alimentaires :



→ CDAS : 166 secours d'urgence et 117 allocations mensuelles (CDAS du lieu de stationnement)
→ CCAS : 114 demandes adressées au CCAS du lieu d'EDD
→ CAF : 111 aides facultatives dont 25 demandes de prêt caravane (22 accordés)
→ CPAM : 12 demandes d'aides (prothèses dentaires et auditives)
→ RSI : 1 demande au Fonds d'Action Social
→ MSA : 1 demande (frais funéraires)
→ Mission locale : 5 demandes FAJ

→ Secours populaire : 67 demandes (alimentaires + aides au paiement de certaines factures)
→ Secours catholique : 83 demandes alimentaires et financières
→ Croix Rouge : 15 demandes alimentaires
→ AGV 35 : 14 aides financières d'urgence, un hébergement d'urgence en attendant d'activer le droit commun, et 2 prêts.

La Santé

Objectif général :

Mobiliser et accompagner le réseau local des acteurs du champ de la santé. Favoriser l'accès à la prévention et aux soins dans une prise en charge globale de la personne

Partenariat :

CDAS, centres hospitaliers, CPAM, CARSAT, médecins libéraux, centres d'examen de santé, le planning familial, l'ARS, les CCAS, les collectivités, le RSI, etc.

Synthèse :

85 personnes accompagnées

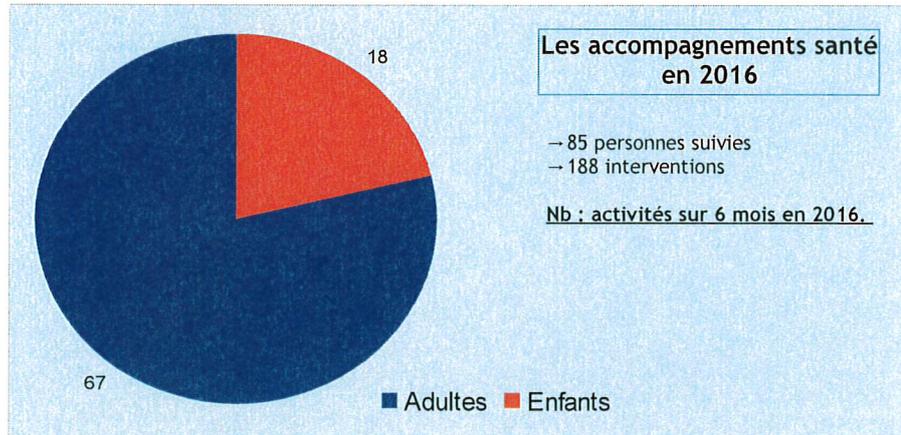
Problématiques principales

Besoin d'accompagnement physique aux consultations médicales, aide montage dossier AAH, lecture et compréhension courrier, besoin orientation vers spécialistes, suivi nouveaux nés (taille, poids, etc.), appui dans le cadre de violences conjugales ...

Champs d'intervention :

Ecoute, information, orientation, accès aux droits PMI, prévention, montage de dossiers, lien familles /établissements santé ou praticiens, coordination partenaires

Le public accompagné :



Les consultations médicales de protection maternelle et infantile

Il y a eu 9 séances avec participation du médecin. Ce sont principalement des familles qui stationnent sur le terrain du Gros Malhon qui ont été vues, à l'exception de quelques unes, connues de nos services depuis de nombreuses années. Ces familles refusent de consulter sur les services du CDAS référent de leur lieu de stationnement, malgré le travail d'information et les propositions d'accompagnement de l'infirmière.

Les principaux motifs de consultations sont le suivi du poids pour les nourrissons et la vaccination. Il faut noter que nous voyons, dans le cadre de ces consultations prévues pour les 0-6ans, des enfants et des adolescents dont les vaccinations ne sont pas à jour. Malgré les besoins observés par les différents professionnels d'AGV et par le médecin de PMI, les consultations restent peu fréquentées.

Plusieurs explications sont possibles :

- les consultations à domicile régulières d'un médecin pédiatre libéral qui répond rapidement aux demandes des familles
- la difficulté de prévoir ce temps de PMI, malgré l'information régulière et personnalisée, relayée par le personnel de VAGO,
- les soins rythmés par les symptômes plutôt que par la prévention
- la peur du jugement

Les visites à domicile

Elles se font essentiellement sur les terrains de Rennes, sur les aires d'accueil de Rennes Métropole quand les familles refusent de s'adresser au CDAS du secteur et quand leurs problématiques multiples sont bien connues de notre service. Ces familles nous disent leur lassitude de devoir redire leur histoire souvent douloureuse et complexe et préfèrent s'adresser à des professionnels avec qui le lien de confiance existe depuis des années. La visite à domicile peut se faire également chez les familles relogées, comme à Gévezé, par exemple.

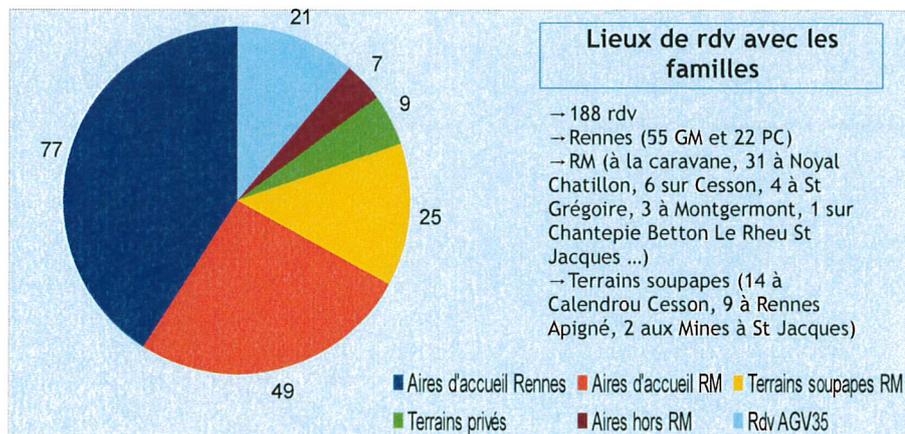
Les demandes d'accompagnement concernent tous les âges, toutes les pathologies et tout le champ de la prévention.

Elles émanent principalement des femmes, pour leurs enfants et pour elles mêmes. Les sollicitations pour les soins à apporter aux hommes sont plus rares.

Le travail consiste à apporter de l'information et des conseils de prévention, faciliter l'accès aux droits, créer du lien avec les professionnels de santé libéraux, les structures de soins et de prévention, coordonner les interventions, accompagner physiquement les personnes en consultation.

Les demandes sont extrêmement diverses et concernent tous les âges de la vie, ce qui nécessite la connaissance élargie et sans cesse actualisée des pathologies, de leurs traitements lors des premières rencontres, puis des partenaires et du fonctionnement des institutions pour orienter au mieux les personnes.

Les lieux d'intervention :



Perspectives 2017 en matière de Santé

- L'environnement des familles se dégrade et la santé mentale des mineurs est préoccupante.
- Problème de la continuité des soins : collaboration avec les services de psychiatrie, avec les services de santé de la prison, à travailler.
- Prévention : besoins de collaboration avec les structures spécialisées dans ce domaine pour informer
- Difficultés pour faire intervenir les services de soins à domicile auprès des personnes âgées, par exemple sur le terrain du GM.

L'insertion professionnelle

Objectif général :

Soutenir les gens du voyage dans leurs démarches de création et de maintien d'activité, et d'accès à l'emploi et à la formation.

Problématiques principales traitées dans l'accompagnement

RSI / URSSAF
CAF
Administration fiscale
Santé

Champs d'intervention :

→ Création d'entreprise
→ Maintien activité
→ Accompagnement vers l'emploi et la formation

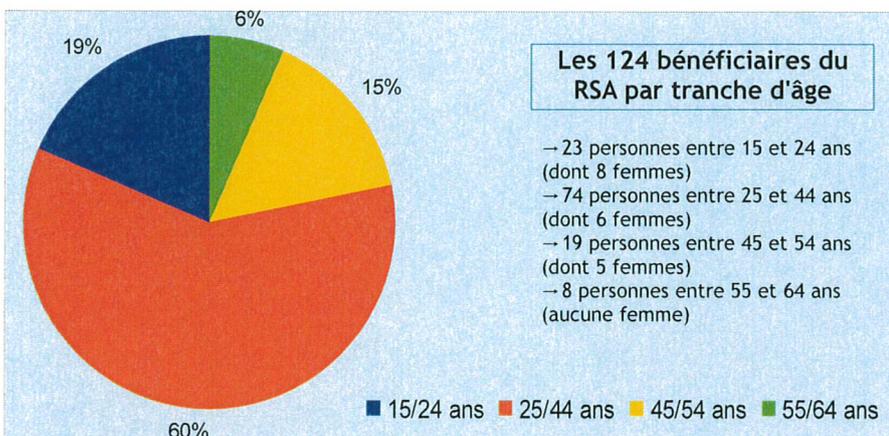
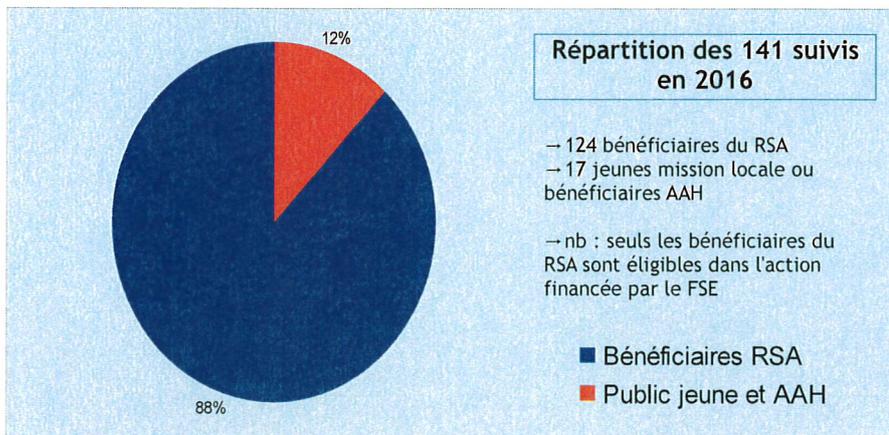
Territoire d'intervention :

→ les personnes ayant une EDD sur Rennes et vivant en caravane.

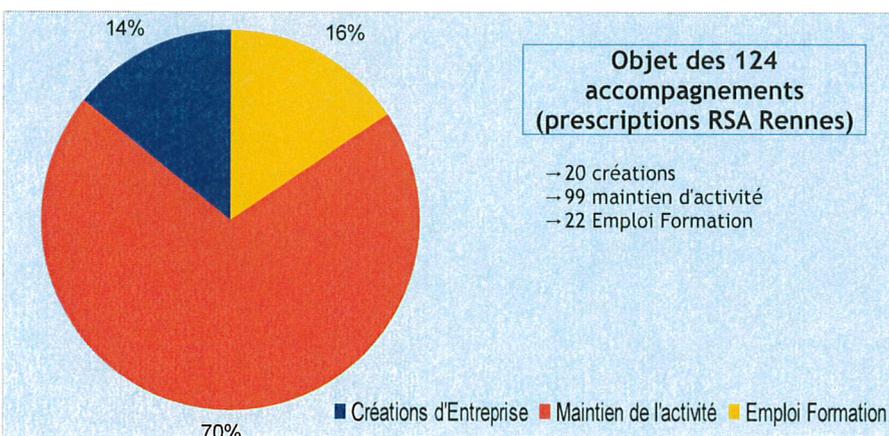
Partenariat :

→ Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
→ Chambre de Commerce,
→ Rsi/URSSAF,
→ Sécurité sociale (RAM),
→ CAF,
→ Prisme (Passerelle)
→ ADIE,
→ Centre des impôts,
→ CLPS,
→ Organismes de formation,
→ MEIF,
→ l'Europe (Fond Social Européen).

Le public accompagné :



Les types d'intervention :



→ Selon les données de l'antenne du CCAS de Rennes Villejean, la plupart des gens du voyage en activité professionnelle s'orientent vers l'emploi non salarié et la demande concerne bien l'emploi en direction de la création d'entreprise. D'après la même étude, les gens du voyage bénéficiaires du RSA en activité professionnelle sont en emploi non salarié :

- 32% sont auto-entrepreneurs,
- 21% en Micro-Entreprise,
- 32% sans statut particulier (actuellement légalisé : micro ou auto-entrepreneur),
- 13% en emploi salarié,
- 1% autres.

Perspectives 2017 en matière d'insertion professionnelle

- Poursuivre le travail de légalisation des activités
- Poursuivre les efforts en matière de pérennisation des entreprises créées
- Développer le partenariat et les actions communes
- Travailler avec les chambres consulaires sur les métiers et formations pour limiter les refus d'immatriculation
- Travailler sur l'étude, le développement et la pertinence des projets
- Travailler à développer les financements de projets
- Poursuivre le travail avec le CLPS dans la lutte contre l'illettrisme
- Développer avec Pôle Emploi un accueil et un accompagnement des gdv
- Poursuivre avec le CCAS de Rennes et le CDAS le partage d'informations pour la cohérence des accompagnements
- Renforcer le partenariat avec les PAE de RM pour l'emploi salarié
- Développer avec les agences d'intérim un contact régulier pour le recensement des offres
- Poursuivre la coopération avec l'Espace ressources Empli de Rennes Villejean en appui des voyageurs demandeurs.

L'emploi non salarié :

- L'accompagnement à la gestion des entreprises consiste concrètement :
- 4 déclarations trimestrielles au RSI/URSSAF + 1 déclaration annuelle, traitement des dettes et recouvrement (URSSAF/RSI, Huissiers de justice,,),
- idem pour la CAF (4 déclarations trimestrielles + 1 déclaration annuelle + contrôle de situation + préparation du contrôle sur pièce,,),
- Déclarations d'impôt, contribution foncière et taxes (cf : taxe CVAE),
- Santé/Prévoyance/Protection sociale (dossiers CMU, indemnités journalières,,),
- Suivi du respect des contrats d'engagements (RSA),
- Suivi des demandes de financements entreprises.
- Appui à la comptabilité/gestion.

L'emploi salarié :

Les gens du voyage sont éloignés de l'emploi salarié et méconnaissent l'environnement professionnel. Cet éloignement est dû au fait que le mode de vie, la culture, codes et spécificités des gens du voyage ne permettent pas de s'inscrire dans une démarche d'emploi salarié à long terme.

En effet, les gens du voyage qui recherchent un emploi salarié s'orientent davantage vers des emplois en CDD, et plutôt pendant la période hivernale (avant les fêtes de fin d'année), ou l'été pendant leur voyage et in situ proche du lieu de stationnement.

L'une des caractéristiques des gens du voyage reste la recherche d'un emploi non salarié. Ceci se confirme au regard de l'activité sur la thématique de l'insertion professionnelle des gens du voyage (une immense majorité des rendez vous ont pour objet l'emploi non salarié).

- Limites de l'emploi salarié :
- Face à l'illettrisme et à la dématérialisation des documents (ordinateur, internet..), à l'absence de diplôme et d'expériences professionnelles significatives, au mode de vie des voyageurs (voyages), à l'aspect culturel et autres (exemple du décès d'un proche), les voyageurs en grande majorité demeurent intrinsèquement en dehors des dispositifs institutionnels proposés dans le cadre du droit commun.

Les voyageurs et la formation :

La recherche de formation qualifiante pour les gens du voyage est compliquée du fait de l'illettrisme, du manque d'expérience professionnelle, des formats de formation qui sont trop longs et ne se situant pas pendant la période de leur présence en Ille et Vilaine... De ce fait, il est proposé au gens du voyage la formation « Passerelle Prisme ».

- Limites :
- Les freins à ce dispositif sont les mêmes limites que les précédentes auxquelles s'ajoutent le public ciblé à un effectif de 20 participants à l'année et une difficulté à maintenir un groupe homogène pour les moins de 25 ans, compte tenu des défections en cours de formation et à de nouveaux participants.

L'accompagnement technique des professionnels de l'insertion professionnelle dans la prise en charge des gens du voyage.

- Il est important de répéter les limites à l'emploi non salarié en raison de :
- l'illettrisme + dématérialisation des documents (ordinateur, internet..),
- l'absence de diplôme et d'expériences professionnelles significatives,
- le mode de vie des voyageurs (voyages), l'aspect culturel et autres (exemple du décès d'un proche),

La recherche d'emploi salarié :

Sur le quartier de Rennes Villejean un partenariat et un groupe de travail au sein du Groupe Solidarité Emploi ont permis une meilleure prise en compte de la population des « Gens du voyage » ,

Des Projets ont vu le jour par une action dédiée aux Gens du voyage :

- Atelier spécifique pour les « Gens du voyage » :

La lutte contre l'illettrisme + acquisition de compétences :

- Technique de recherche d'emploi salarié :

En vue de créer un sas de mise en confiance avant l'utilisation des outils de droit commun 3 ateliers ont été créés :

1°) remise à jour des C.V + échanges sur le recrutement + recherche d'entretiens conseil (ONET et Agri Intérim).

2°) réalisation d'un C.V + échanges sur le recrutement + Appel entreprise (Aber propreté : rdv pour contrat de travail).

3°) Réalisation de C.V + échanges sur leurs projets + informations métiers + recherche entretien conseil + recherche de rdv Agri Intérim.

Les « Gens du voyage » ont ressenti un certain intérêt puisqu'une quinzaine de personnes avec une majorité d'adultes et peu de jeunes ont participé.

La formation Passerelle :

C'est une action de formation proposée aux gens du voyage résidant sur Rennes et sa périphérie. Cette action est proposée par le Centre de formation PRISME en partenariat avec l'AGV35, le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine, le Conseil Régional de Bretagne et la CAF.

Elle a pour objectifs de :

- Définir un parcours professionnel
- Accéder au dispositif de droit commun (formation d'orientation, formation qualifiante, emploi)
- Accompagner les personnes dans l'élaboration de leur parcours professionnel (recherche d'orientation, création d'outils de recherche d'emploi et/ou stage)
- Mobiliser les connaissances sur les réalités du travail
- Réaliser des stages en entreprise et des visites d'entreprise
- Participer à des ateliers de remise à niveau et ateliers de communication/expression

L'accompagnement social lié au logement

Objectif général :

Accompagner les gens du voyage dans leur demande de logement autre que caravane

Synthèse :

52 ménages accompagnés
29 ménages accompagnés ASL

Problématiques principales traitées dans le cadre de l'ASL

29 accès aux droits
5 gestion budgétaire
1 relations de voisinages
0 entretien logement
0 mode de vie dans logement
8 insertion environnement social

Champs d'intervention :

Expertise de la demande, préparation à l'accès au logement, aide à la constitution de dossier, lien bailleurs sociaux, suivi dans le logement, accompagnement dans l'intégration

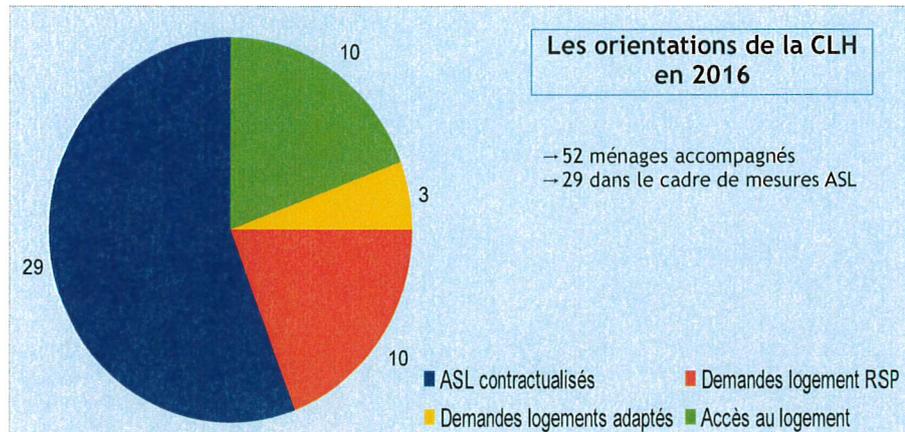
Principaux partenaires :

La CLH de Rennes Métropole, les bailleurs sociaux, les CDAS, les CCAS, différents services spécialisés, les collectivités, l'AIVS, la fondation Abbé Pierre, l'hôpital etc.

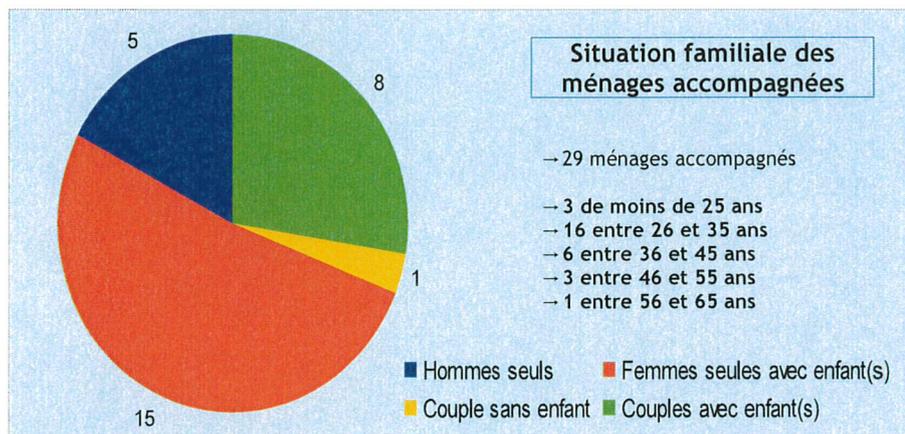
Perspectives 2017 en matière de logement

→ Demande constante de demande de logement. Le contexte social et économique entraîne un processus de sédentarisation des populations itinérantes.
→ Reconnaissance du processus de sédentarisation des populations itinérantes et diversification de l'offre d'habitat (terrain familiaux et habitat adaptés)

Les accompagnements en 2016 :



Les ménages accompagnés en ASL :



→ Demandes des familles

- Suivi dans le cadre de l'ASL
- Demande de RSP ou de logement adapté
- Suivi budgétaire
- Demande d'aide financière (FSL, PRET CAF, EMMAUS etc.)
- Information générale sur le logement

→ Difficultés principales rencontrées par les demandeurs.

- Budgétaire (dans le cadre ou l'accès au logement ou du maintien)
- Accès aux différents services (EDF, GDF, Eau etc)
- Administrative (accès aux droits)

→ Complexité des accompagnements :

- Parfois difficultés dans le lien aux partenaires (exemple passation dossier CDAS)
- Peu de solutions en terme d'aide financière pour les personnes seules dans le cadre de l'accès au logement.
- Difficulté à trouver une solution de transport de meubles pour les personnes isolées (absence de réseau solidaire).

→ Types de demandes des partenaires.

- Effectuer toutes les démarches qu'implique un emménagement.
- Assurer un paiement complet et régulier des loyers et des charges des ménages.
- Apprendre aux ménages à utiliser et économiser l'énergie et les fluides.
- Accompagner les ménages dans l'appropriation de leur logement (entretien et bonne utilisation du logement).
- Accompagner les ménages pour bien vivre en collectivité (aide à l'intégration dans l'immeuble, le quartier, la ville, relations avec le voisinage, accès aux services et équipements collectifs ...).

→ Complexité de l'appui aux partenaires

- L'usager peut refuser le contrat d'accompagnement proposé par AGV35
- La responsabilité de l'accueil des GDV au sens large ne doit pas être que la responsabilité d'AGV35
- Constat trop fréquent de absence de volonté à apprendre à connaître les GDV et dépasser ses préjugés malgré les informations sur cette population.

MISSION 2 : L'ACCOMPAGNEMENT MEDICO-SOCIO-EDUCATIF

Développement social, Scolarisation et Projets jeunesse

Le développement social

La mission développement social est principalement positionnée sur la mise en œuvre des projets sociaux dont l'enjeu, pour les gens du voyage qui séjournent sur les aires d'accueil, est de faciliter l'accès au droit commun et à la vie locale en mobilisant le partenariat local.

Objectifs des comités techniques :

- développer une réflexion collective sur les moyens à mettre en œuvre pour organiser l'accueil des gens du voyage sur les aires et dans l'environnement local
- informer les partenaires sur toutes les questions liées aux gens du voyage
- apporter des connaissances sur la fréquentation du terrain et son fonctionnement (durée des séjours, typologie des familles)
- faciliter l'implication des partenaires et envisager les actions à développer
- coordonner et évaluer la mise en œuvre du projet social et des actions engagées (bilan d'année)

Les projets sociaux en chiffres en 2016 sur le département:

- 8 comités techniques
- 20 groupes de travail
- 5 implication d'AGV 35 dans des manifestations ou actions non spécifiques
- 32 réunions ou groupes de travail spécifiques avec les partenaires

Les principaux partenaires en 2016 :

→ Liffré, Janzé, Bain de Bretagne, Chateaugiron, Chateaubourg, Montauban, Fougères, Vitre Communauté, Saint-Malo, Louvigné, Com com Côte d'Emeraude, Rennes Métropole, Rennes, DQNO, Asso Ay Roop, Comité de quartier St Martin, Hacienda, DDCSPP, CRIDEV, SMAE, CAF, IA, Asso BUG, UFCV, APRAS, Criporteur, Apsara, CPB, Comptoir du doc, Prisme

Les protocoles de scolarisation sur le département :

→ Un outil de développement des projets sociaux :

Élabores en collaboration avec les services de l'éducation nationale, les protocoles locaux de scolarisation ont pour objectif la mise en place d'une procédure coordonnée des acteurs, pour le suivi de l'inscription scolaire et de l'absentéisme des enfants soumis à l'obligation scolaire (et résidents sur les aires d'accueil).

En 2016, la mission de développement social s'est, en grande partie, concentrée sur la mise en place de ces protocoles, axes principaux des projets sociaux et parties intégrantes des conventions qui lient les collectivités compétentes à l'ALT2 (Aide à la Gestion des Aires d'Accueil).

La mobilisation des acteurs des 39 communes disposant d'une aire d'accueil (hors Rennes) a nécessité un investissement important : obtenir une 1ère date de rencontre, informer sur le contexte départemental de mise en place des protocoles, le calendrier envisagé, expliquer la procédure et formaliser la désignation d'un coordonnateur local pour le suivi du protocole. impulser l'organisation des réunions de coordination des acteurs et les animer

Réunir tous les acteurs autour d'une procédure concrète est un levier pour dynamiser de manière harmonisée les projets sociaux des 41 aires d'accueil en fonctionnement sur le département.

6 collectivités ont été dans cette démarche au cours de l'année 2016

Coordination des projets sociaux et mobilisation du partenariat local :

→ Rencontres départementales des coordinateurs des projets sociaux :

- 2 rencontres départementales des coordinateurs des projets sociaux
- 1 retransmission d'une web-conférence du réseau idéal traitant de la mise en place de projets

Objectifs des rencontres départementales :

- dynamiser la mise en place des projets sociaux et formaliser le rôle des coordonnateurs
- échanger sur les pratiques (difficultés, freins, leviers)
- enrichir les réflexions dans les domaines scolaire, juridique, sociologique (interventions de spécialistes)
- mieux connaître les champs d'intervention des chargés de missions d'AGV35 au niveau départemental
- informer sur des thématiques particulières : fonctionnement du RSI, protocoles de scolarisation...
- développer des projets en commun entre plusieurs collectivités

→ Comités techniques et groupes de travail :

La mise en place d'un comité technique annuel est considéré comme un indicateur important de l'animation du projet social.

En 2016, 7 collectivités ont été dans cette dynamique ce qui a permis entre autres de dégager les besoins suivants :

- mêmes constats sur les besoins importants des familles d'être accompagnées de manière individuelle dans leurs démarches administratives (illettrisme)
- besoin de coordination des différents acteurs pour améliorer la scolarisation (mis en évidence par les informations transmises sur la procédure proposée dans les protocoles)
- difficultés de gestion, pour 3 collectivités : demande que soient appliqués des forfaits pour paiement des fluides, difficultés dans la relation avec certaines familles, dégradations...

→ Développement des projets sociaux :

Pour Rennes Métropole

Le développement des protocoles de scolarisation sur les 15 communes disposant d'une aire d'accueil a permis de réinterpeller sur la mise en œuvre des projets sociaux et faire le lien entre le service habitat de Rennes métropole (compétent pour la gestion des terrains) et les maires ou élus en charge de l'éducation (et la plupart du temps les services administratifs en lien avec la jeunesse et la scolarisation).

La prise de contact avec l'ensemble des communes a été facilitée par l'implication du service habitat de Rennes Métropole.

Pour Rennes (cf rapport d'activité des autres chargés de mission)

Comme les années précédentes, difficulté à faire valoir un niveau de coordination du projet social de Rennes dans le cadre du poste chargée de développement social.

Au cours de l'année, mise en place néanmoins d'un planning mensuel des activités et actions développées sur les 2 terrains de Rennes (Cercle Paul bert, Service de médiation des bibliothèques de Rennes, Lire et faire lire, Unis cité...) et des permanences organisées par AGV (accompagnement individuel des familles) transmis à l'Hacienda.

Pour le reste du département

Accompagnement des collectivités dans l'animation de leur projet social, notamment Pays de Liffré (intervention médiathèque, rencontres usagers et partenaires) et Moyenne Vilaine et du Semnon (10 ans du terrain) et participation aux comités techniques et groupes de travail notamment en lien avec le développement des protocoles de scolarisation.

Projets sociaux et aide à la gestion (AGAA)

→ La fiche bilan des projets sociaux a été réajustée en 2016 avec les priorités du projet d'établissement et notamment sur la mobilisation du partenariat autour des protocoles de scolarisation.

5 réunions internes à AGV35 et en lien avec le sous préfet de St Malo ont permis de déterminer des indicateurs précis liés à la mise en œuvre des projets sociaux (protocoles de scolarisation entre autres) et les conséquences financières pour les collectivités qui ne répondraient pas à ces obligations.

→ Mise en place de nouvelles conventions applicables en 2017

Perspectives 2017 en matière de développement Social

→ **Scolarisation** : poursuite de la mise en place des protocoles dont le lancement a été reporté en avril 2017.

Les réunions de travail se poursuivent pour valider une coordination locale, de manière opérationnelle sur chaque commune concernée.

→ **Formalisation d'une nouvelle fiche bilan des projets sociaux** jointe aux conventions ALT2 avec une incidence financière sur le montant de la subvention accordée aux EPCI en fonction de 3 indicateurs :

Coordination politique et technique des projets sociaux au niveau des EPCI
Réalisation d'un livret d'accueil à diffuser aux familles.
Mise en œuvre du protocole de scolarisation

→ **Projets sociaux des terrains rennais** : envisager un projet plus cohérent prenant en compte l'ensemble des actions et animations proposées par les chargés de mission d'AGV et les différents partenaires sur les 2 terrains rennais :

> projet d'organiser des rencontres régulières entre les différents partenaires

→ Reprendre la réflexion sur le projet illettrisme pour donner suite au diagnostic réalisé en 2014

Prise en compte des besoins et implication des partenaires sur les aires d'accueil :

→ Participation des familles au projet social :

→ Comme en 2015, aucune réunion d'usagers n'a été organisée en 2016 sur les terrains de Rennes.

A l'échelle du département, notons les initiatives du Pays de Liffré qui organise 2 fois par an des rencontres sur le terrain entre les usagers et les partenaires du projet social et celle des élus de Betton qui rencontrent individuellement les familles sur le terrain pour recueillir leurs demandes et discuter de leurs difficultés.

→ Les réunions d'usagers organisées sur les terrains, sont un des moyens à développer et à systématiser pour impliquer les gens du voyage et prendre en compte les besoins, les questions et pour discuter des actions à développer.

La faible participation des familles aux actions collectives d'animation notamment sur les 2 terrains de Rennes reste une préoccupation importante.

Aucune demande exprimée (en dehors d'animations pour les enfants), ce qui conforte AGV35 dans une posture d'accompagnement individuel des familles, là où les attentes sont pressantes.

→ Diagnostic sur les réalités de séjours des familles sur les aires d'accueil :

→ Le travail de recueil des données sociales des terrains de Rennes en lien avec l'Hacienda a été poursuivi au cours de l'année 2016 et son intérêt confirmé par une rencontre avec l'APRAS (Association pour la promotion de l'action et de l'animation sociale), partenaire de la Ville de Rennes pour l'évaluation de la politique de la ville.

L'objectif étant de :

situer les 2 terrains de Rennes par rapport aux indicateurs de données sociales établies pour les quartiers de Petit-Champeaux et St Martin
→ zoom réalisé sur 2 dates au cours de l'année (juin et septembre).

partager cette analyse avec les partenaires du contrat de ville

Le projet est suspendu faute de relais et de mobilisation interne pour alimenter les données sociales du tableau réalisé en juin.

(Projet à relancer dans le cadre du diagnostic du prochain schéma départemental?)

→ Actions collectives vers les familles sur le département :

→ Une dizaine d'actions ont été mises en place, avec l'appui d'AGV 35, sur les aires en lien avec les communes ou EPCI souvent à l'initiative (sinon partenaire) des rencontres ou manifestations : Vœux, rencontres à l'occasion de la rentrée scolaire, animation anniversaire des aires, animations pour la préparation du Forum d'AGV 35, Bibliroule et Lire et Faire Lire, le projet 8 mars ont été autant d'occasion de rencontres et d'échanges souvent riches entre les collectivités, les familles du voyage et les familles « sédentaires ».

Information et actions de sensibilisation :

Les interventions auprès de partenaires et l'accompagnement d'actions de sensibilisation mobilisent une part importante du temps de la mission de développement social (+ ponctuellement, les différents autres professionnels au gré des demandes thématiques liées aux autres missions d'AGV 35)

→ Développement de supports de communication :

L'exposition « Brèves de caravanes, le temps d'un café » a été présentée au lycée Bréquigny, sur le terrain de Liffré, à Bain de Bretagne (dans le cadre des 10ans du terrain) et empruntée par l'association de Mayenne.

→ L'exposition étant toujours régulièrement utilisée, il y aurait nécessité à actualiser certains panneaux (notamment en lien avec l'abrogation de la loi 69)

Les livrets d'accueil à destination des familles sont des supports à développer (cf fiche bilan AGGA)

Pour être adaptées et utiles, les informations doivent être inscrites de manière simple, synthétique et avec des données actualisées (structures locales, horaires, n°tel, modalités d'inscription à l'école...).

Lorsqu'ils existent, ils sont également un bon outil pour les gestionnaires qui sont souvent sollicités pour relayer ces informations.

Création en 2016, d'un index des aires d'accueil, élaboré en lien avec les EPCI et les collectivités dans le cadre du Forum d'AGV35 (diffusion sur le site d'AGV35).

→ Développement d'actions favorisant l'intégration et les échanges :

→ 7 actions ont été mises en place, avec ou par AGV 35, sur les territoires : Animation pour l'anniversaire du terrain à Bain, journées de formation sur l'aire de Gros Malhon (DDCSPP), Exposition brèves de caravanes dans un Lycée (Bréquigny), Intervention des bénévoles de la médiathèque sur l'aire de Liffré, Présentation de l'exposition Testament Manouche à la Maison des associations de Rennes + débat, Forum d'AGV 35 sur l'aire de Gros Malhon à Rennes, ont été autant d'occasion de rencontres et d'échanges pouvant contribuer à une meilleure connaissance des voyageurs et sédentaires.

La scolarisation sur Rennes

Objectifs :

Développer et renforcer l'instruction et la fréquentation scolaire des enfants du voyage

Synthèse :

148 enfants accompagnés

Problématiques principales traitées dans l'accompagnement

Inscriptions scolaires, affectation des établissements scolaires, refus de scolarisation, refus CNED, accompagnement administratif (lecture et aide aux démarches), accompagnement et soutien scolaire

Champs d'intervention :

Écoute

Information et orientation

Montage de dossiers

Lien familles/établissements scolaires, coordination

inscriptions CNED, mise en place

soutien scolaire

Coordination partenaires

Coordination partenaires

Partenariat :

L'Hacienda

l'école des Gantelles

le Collège des Gayeulles

le Collège des ormeaux

les parents et enfants

l'Inspection Académiques

la Ville de Rennes

Protocole de scolarisation rennais :

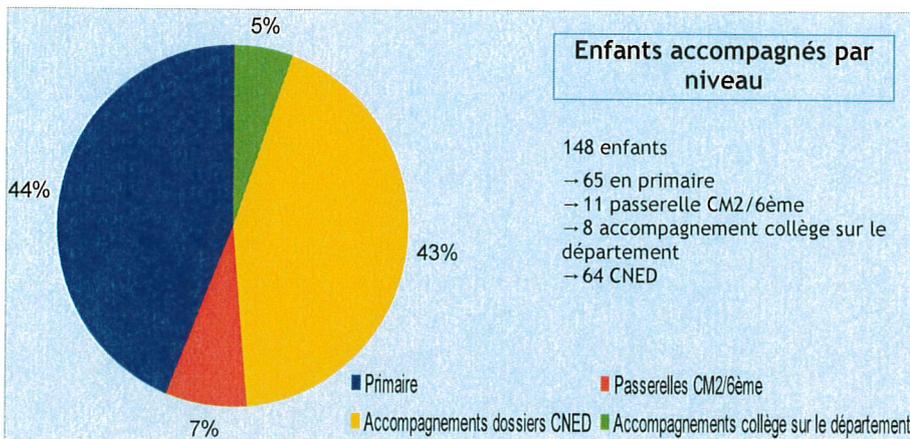
La collaboration agv35 / inspection académique / ville de rennes s'est formalisé cette année par la réalisation d'un protocole de scolarisation pour le terrain de Gros Malhon et de Petit Champeaux.

Il est un outil de coordination des acteurs se référant au cadre de la loi, qui tient compte des réalités de terrain de chaque territoire.

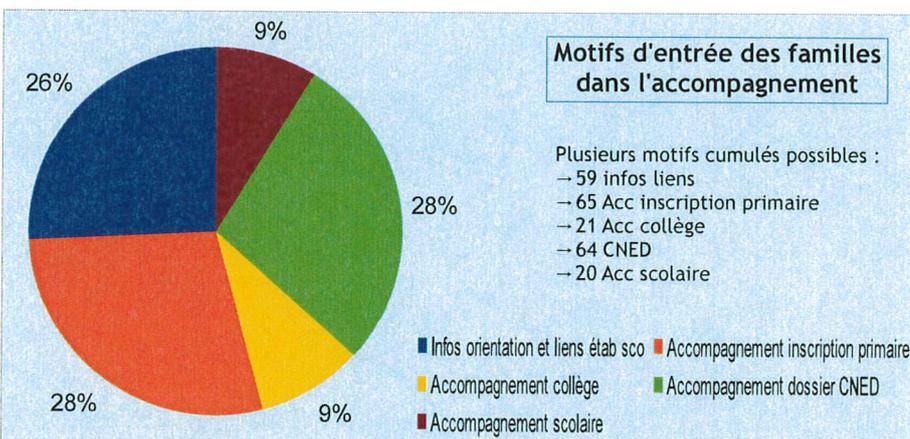
Lié directement avec l'AGAA, il va devenir un outil départemental de mise en lien et de coordination des acteurs, et de prévention sur la question de la scolarisation (non inscription et absentéisme).

Il sera opérationnel en septembre 2017. AGV 35 et sa chargée de mission scolarisation assurera sa coordination.

Le public accompagné :



Les types d'intervention :



Accompagner les familles dans leurs relations avec l'institution scolaire :

La fréquentation scolaire et les pratiques en matière de scolarisation des enfants du voyage sont variables. Les représentations concernant l'école sont à mettre en relation avec le sentiment de rejet et de méfiance perçue des sédentaires.

L'école est souvent considérée par les familles comme inadaptée aux besoins des communautés du voyage, en décalage avec des préoccupations plus immédiates. De nombreux malentendus en découlent : l'absentéisme, le refus des orientations spécifiques et des activités scolaires.

Les problèmes d'intégration sont autant d'aspects récurrents qui illustrent ce décalage et entraînent des difficultés relationnelles entre parents et univers scolaire.

Lors de entretiens formels ou informels avec les familles notre travail s'oriente vers :

→ le sens de l'école et la perspective pour la vie future de leur enfant.

→ l'accompagnement des familles sur leur propre rapport à l'école.

→ analyse des besoins et sensibilisation des familles aux différentes possibilités qui leurs sont offertes.

Le partenariat d'AGV35 avec les écoles et collèges permet d'avoir une vision globale de la situation des familles et de pouvoir à la fois accompagner les familles si elles le souhaitent et participer au temps de réunion dans ces mêmes espaces en parallèle :

→ participation au suivi éducatif dans les écoles, aux conseils d'écoles, rencontres régulières avec les enseignants spécifiques.

→ partenariat avec l'association unis-cités : les volontaires interviennent sur le terrain, dans les écoles et collèges de secteur

Le travail de sensibilisation se réalise sous différentes formes : échanges informels sur le terrain, des entretiens où les familles viennent pour une raison administrative et finalement ont besoin de parler de la perspective du collège, ou de tout autre question en lien avec l'« école ».

Cette année, le partenariat avec les écoles, notamment celles de Rennes, a permis de travailler plus spécifiquement auprès de familles en grandes difficultés.

Des échanges en amont avec les directeurs d'écoles sur les difficultés des enfants et de leurs familles ont favorisé leur intégration.

Objectifs de l'accompagnement scolaire :

- Permettre aux enfants de renforcer leurs acquis
- proposer une autre relation avec le monde scolaire
- travailler sur l'assiduité le plaisir d'apprendre, la régularité
- lutter contre le décrochage scolaire
- renforcer le partenariat avec les équipes enseignantes.
- renforcer l'estime de soi, la confiance des enfants
- valoriser les connaissances /savoirs faire /savoir être des enfants
- favoriser la rencontre sédentaires / voyageurs
- renforcer les apprentissages de l'école
- favoriser le lien écoles / terrains
- déconstruire la notion d'échec pour une majorité d'enfants du fait de leur faible niveau scolaire
- appréhender les peurs et craintes des parents
- valoriser l'image de l'école et son importance pour leur vie future
- redonner du sens aux savoirs scolaires en les abordant de manières ludiques
- aider les enfants à mobiliser leurs connaissances scolaires en les faisant travailler autrement
- définir des règles collectives de savoir vivre ensemble

La mission d'accompagnement des partenaires de la scolarité participe, au niveau départemental à la prise en compte des familles et des enfants du voyage dans les dispositifs scolaires, à la lutte contre l'échec et le décrochage scolaire, à la lutte contre l'illettrisme et à l'apport de connaissances culturelles spécifiques au mode de vie voyageur.

Cet accompagnement se traduit par des actions d'information, de coordination et d'animation auprès des partenaires impliqués dans la scolarisation des enfants

Perspectives 2017 en matière d'accueil et d'itinérance

- Signature et mise en œuvre du protocole de scolarisation à Rennes
- Coordination des interventions avec le CASNAV créé en 2016
- Poursuite de l'accompagnement scolaire

Sensibiliser et accompagner les familles vers l'enseignement secondaire :

Depuis juillet 2014, le travail amorcé avec la ville de Rennes et l'inspection académique sur la question de la scolarisation des enfants du voyage dans le secondaire, et de la mise en place des commissions CNED a considérablement modifié le traitement des dossiers.

Lors des rendez vous les familles demandent de les aider à faire un dossier CNED.

C'est l'opportunité pour AGV35 de traiter avec eux la question du collège, leurs freins et de leur expliquer les modifications de traitement des demandes CNED. Ceci dans l'intérêt de leur enfant. Même si, souvent, les familles sont hostiles à l'idée du collège, la prise en compte par l'inspection académique de leur enfant au même titre que les sédentaires est finalement plutôt appréciée et permet de traiter de la discrimination que certains ont connus à l'école, et au collège pour celles qui y sont allées.

La place d'AGV35 lors des commissions CNED est un indicateur de la reconnaissance de l'expertise d'AGV35 auprès des familles et une concrétisation de ce partenariat essentiel pour accompagner au mieux les familles.

Les refus CNED pour une première inscription au collège sont désormais intégrés par les familles, qui anticipent de plus en plus l'entrée de leur enfant au collège,

Certaines familles sont en accord avec ces décisions, et ne font plus la demande de CNED mais s'orientent directement vers le collège de secteur

La possibilité de faire une scolarisation en deux temps : la moitié de l'année dans le collège de secteur et l'autre, au moment du départ, par le CNED permet à la famille de ne pas se sentir enfermée dans une immobilité, et de pouvoir organiser leur déplacement plus facilement

Des aménagements d'emplois du temps se sont organisés suite au refus CNED.

L'accompagnement scolaire est un soutien pour les enfants en difficultés qui ont les cours du CNED depuis de nombreuses années (pas de refus de l'inspecteur dans ce cas), ou qui ne peuvent pas être aidés par leurs parents : le soutien CNED se fait au collège des Ormeaux depuis 3 ans, et est assuré par les volontaires d'unis-cités.

Le dispositif « classe Voyageurs » du collège des Gayeulles à Rennes devient le dispositif SEVE :

Depuis l'été 2014 le dispositif des Gayeulles accueillant des enfants du voyage est devenu le dispositif Seve. L'objectif est de favoriser l'individualisation des parcours des élèves accueillis, et de favoriser l'inclusion dans les classes du collège.

Cette classe d'adaptation accueille spécifiquement les enfants du voyage qui ne sont pas en mesure de suivre une scolarité classique : l'accent est mis sur la lecture, l'écriture.

Des décloisonnements sont organisés pour que les élèves puissent intégrer les autres classes sur des temps particuliers.

Le but étant de ne pas créer une classe ghetto mais de travailler sur une l'intégration progressive de l'élève au vu de ces apprentissages et de ces possibilités d'intégration.

En lien avec l'enseignante spécifique les volontaires en services civiques interviennent pendant les cours de l'enseignante et proposent des temps d'animation ciblés en fonction des besoins repérés par l'enseignante. (projet accompagnement scolaire).

L'accompagnement scolaire :

- 19 séances sur Gros Malhon : 8 enfants
- 8 séances au Collège des Ormeaux : 6 enfants
- 8 séances au collège des Gayeulles : 6 enfants

Depuis septembre 2014 AGV 35 travaille avec l'association Unis cités.

Cette année 5 volontaires en service civique ont participé au projet d'accompagnement scolaire, aux côtés des bénévoles d'AGV 35.

Accompagnement scolaire sur Rennes

Animations de séances d'accompagnement scolaires:

- école des Gantelles : animation collective sur le temps du midi
- collège des Gayeulles : ateliers au sein du dispositif SEVE (enfants du voyage)
- collège des Ormeaux : accompagnement CNED des enfants orientés par l'inspection académique
- terrain du Gros Malhon : accompagnement scolaire

Cette année, sur le département, AGV 35 a été d'accompagner les partenaires dans l'adaptation ou la création d'actions d'accompagnement à la scolarité en direction des enfants et des jeunes du voyage :

- mis en réseau d'acteurs et de personnes ressources au niveau local
- accompagnement à la réalisation d'un diagnostic des besoins des familles présentes sur les aires d'accueil
- mise en relation entre partenaires et familles

L'accompagnement de la jeunesse

Objectifs :

- Organiser l'accompagnement vers la scolarité des voyageurs de 13 à 16 ans.
- Coordonner l'accès des jeunes voyageurs (6-18 ans) aux animations jeunesse assurée sur Rennes Métropole par les structures partenaires.
- Inscrire l'action dans une dynamique de développement local en lien avec les différents acteurs de l'action socio-éducative.

Synthèse :

- 127 ménages accompagnés

Problématiques traitées dans l'accompagnement

- Emploi et Formation
- Scolarité (en secondaire)
- Loisirs
- Mobilité
- Social
- Santé
- Justice

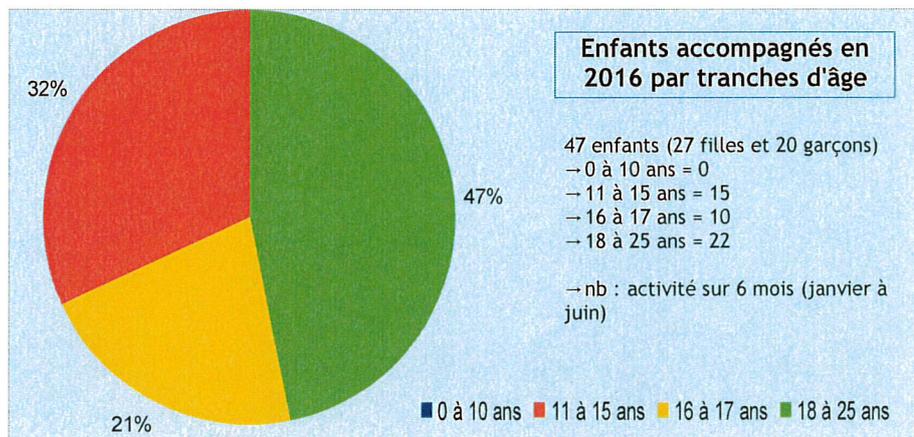
Champs d'intervention :

- Organiser l'accompagnement vers la scolarité des enfants de 13 à 16 ans
- Accompagnement vers la formation du public Mission Locale
- Coordination accès des 6-18 ans vers animations jeunesse de droit commun

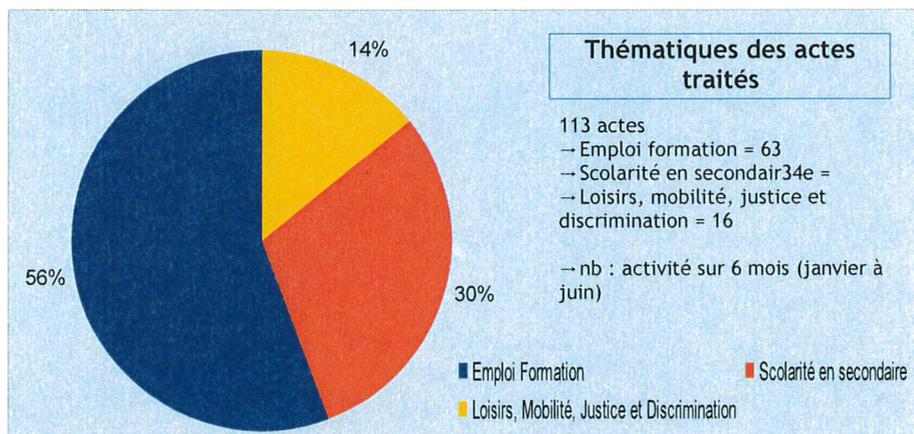
Partenariat :

- Collèges, IA, Unis Cité, enseignants, UDAF, Mission Locale, Prisme, PAE, CCAS, GRETA, Cercle Paul Bert, Présence de Rue, Musée de Bretagne, ALSH, DQNE, DDCSPP, PJJ et Unité Éducative d'Accueil de Jour, CHGR, CCAS, Fédé des Centres Sociaux, Ville de Rennes.

Le public accompagné :



Les types d'intervention :



Les actes de la mission :

- Accompagnement et aide à l'orientation des jeunes
- Développement du partenariat du secteur de l'apprentissage et de l'orientation professionnelle
- Accompagnement individuel des jeunes pour une ouverture socio-éducative
- Action visant à faciliter le dialogue entre familles et partenaires du système éducatif
- Contribution à la mise en réseau des acteurs socio-éducatifs
- Action d'interface visant à faciliter le lien entre les jeunes et les conseillers techniques de la Mission Locale
- Mobilisation du réseau de partenaires associatifs permettant la coordination des informations sur l'animation jeunesse autour des aires de Rennes
- Contribution à l'ouverture des jeunes vers l'extérieur des aires
- Contribution à la participation des enfants et des jeunes à des animations péri et extra-scolaires

93 actions d'accompagnement des partenaires :

- 46 en scolarité et illettrisme (Collèges, IA, Unis Cité enseignants, UDAF, etc.)
- 28 en insertion professionnelle (Mission Locale, Prisme, PAE, CCAS, GRETA, etc.)
- 7 en animation jeunesse (Cercle Paul Bert, Présence de Rue, Musée de Bretagne, ALSH, DQNE, DDCSPP)
- 7 en justice (PJJ et Unité Éducative d'Accueil de Jour)
- 5 autres (CHGR, CCAS, Fédé des Centres Sociaux, Ville de Rennes ...)

Répartition géographique des interventions

- 47 actes sur Rennes
- 45 actes sur Rennes Métropole
- 20 actes sur le département
- 1 acte hors département

Perspectives 2017 en matière d'accompagnement jeunesse

- Signature et mise en œuvre du protocole de scolarisation à Rennes
- Coordination des interventions avec le CASNAV créé en 2016
- Poursuite de l'appui et de la sensibilisation des partenaires du loisir à Rennes

MISSION 3 : L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ACCUEIL ET DE L'ITINERANCE

Le public accompagné :

Objectif général :

C'est une mission départementale orientée essentiellement d'une part, vers la mise en œuvre du schéma départemental dont l'objectif est de faciliter l'accueil des gens du voyage au sein des collectivités en diversifiant les réponses d'accueil et d'habitat. D'œuvrer d'autre part, vers l'inclusion des gens du voyage dans l'environnement qui les accueillent. Cette mission s'appuie sur le diagnostic des situations, la recherche rapide de solutions, la sensibilisation et l'implication des partenaires et la proximité avec les usagers pour qu'ils soient acteurs (à part entière) des réponses qui leur sont destinées.

L'habitat des gens du voyage se caractérise essentiellement par la caravane et son itinérance réelle ou potentielle.

AGV 35 ne se substitue pas aux différents acteurs impliqués en la matière. Il se positionne donc comme un «partenaire» de proximité, de terrain, pour les élus et professionnels mais aussi pour les gens du voyage, comme un appui technique pour les différents acteurs concernés :

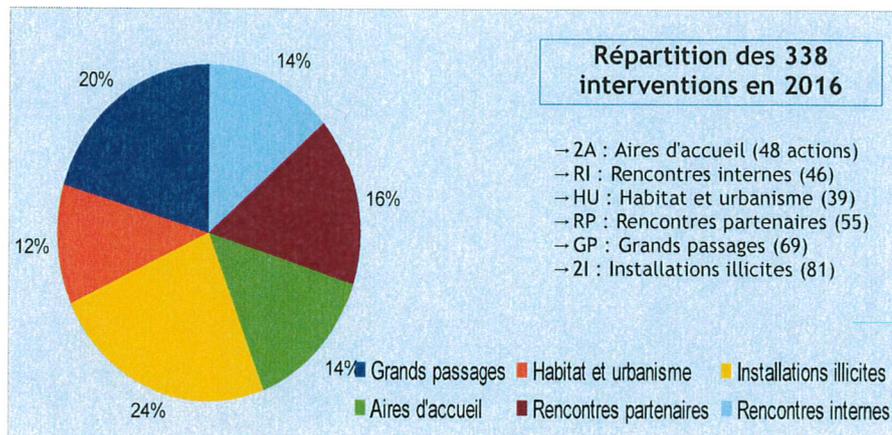
- les gens du voyage,
- les élus,
- les techniciens,
- les partenaires.

– Cette mission s'exerce principalement en direction des gens du voyage (quelque soit l'endroit où ils habitent) dès lors que le besoin qu'ils expriment, entrent dans le cadre du domaine de compétence des collectivités publiques (Cf loi du 5 juillet 2000) : Installations illicites (ZI), aires d'accueil (ZA), grands passages (GP), habitat et urbanisme (HU).

– Secondairement (de plus en plus fréquemment) des collectivités s'adressent à nous sur les problématiques liées à la mise en œuvre du schéma :

- des demandes d'accompagnement des élus (maires, Présidents d'EPCL, Conseillers généraux) dans l'identification des besoins et dans l'application des préconisations du schéma et leur pérennisation.
- des demandes de construction des solutions, par la médiation entre les élus et les gens du voyage, notamment concernant les situations des installations spontanées et illicites, la gestion des aires d'accueil et l'organisation des grands passages.

Les types d'intervention :



– Aires d'accueil :

- Impliquer les partenaires et prendre en compte les besoins
- accompagner les intervenants dans leurs pratiques de gestion.
- maintenir un lien (utile) avec les usagers.
- faire de la médiation préventive pour le long et moyen terme.
- faire de la médiation curative pour le court terme.
- œuvrer pour la création d'instances de pilotage ou comités de concertation permanente (CCP).
- formaliser les rôles, moyens et interventions des différents acteurs à travers une convention

Perspectives 2017 :

- Mettre en place un protocole de coopération (sur les terrains rennais) qui prévoit la création d'un comité de pilotage appelé comité de concertation permanente (CCP). L'objectif est de renforcer collectivement nos liens avec les usagers sur les aires d'accueil et garantir des conditions d'accueil normal.
- Proposer un processus de lutte contre les impayés sur les aires d'accueil par un traitement analytique des situations.
- Prévoir un outil de diagnostic pour mesurer le mouvement sur les aires et le taux « d'intégration » des familles qui y séjournent.

– Installations illicites :

- Maîtriser les ZI avec une mobilisation (optimale) des partenaires dans la recherche de solution.
- Faire de la médiation à court terme (Cf. protocole de recherche de solutions aux installations illicites des gens du voyage).
- Prendre en compte les besoins.
- Coordonner les actions avec les partenaires.

Perspectives 2017 :

- Généraliser la coopération avec les partenaires sur la base d'un protocole (de recherche de solutions aux installations illicites).
- Lutter contre les installations illicites en adoptant collectivement une politique harmonisée sur l'ensemble du département.
- Mettre en place un outil, sous forme d'une fiche d'information pour mesurer (quantitativement et qualitativement) l'impact des installations illicites sur le département.

Des outils juridiques : loi du 5 juillet 2000 ; schéma départemental d'accueil des gens du voyage ; législation pénale et administrative ; droit de l'urbanisme ; droit commun en matière de scolarisation, d'accompagnement social, etc.

→ Grands passages :

- maîtriser le flux des GP estivaux sur la base d'une programmation établie préalablement (Cf. guide des GP)
- établir la programmation en coopération avec l'AGP sur le plan national.
- être acteur de la coordination régionale entre les 4 départements bretons.
- gérer les arrivées, les séjours et les départs.
- coordonner les interventions avec les partenaires.

Perspectives 2017 :

- se repositionner dans la complémentarité par rapport à la prise en charge de la gestion des grands passages par les collectivités et les sociétés privées qu'elles mandatent (actualiser notre offre de service aux collectivités).

→ Rencontres partenaires :

Les RP sont des rencontres d'information, de conseil et de sensibilisation, elles interviennent à deux niveaux. À la demande de la collectivité ou à l'initiative d'AGV35.

Dans le premier cas ce sont des comités ad hoc qui se sont constitués pour répondre à une demande ponctuelle autour d'un thème précis.

- information sur le thème scolarisation et installations illicites
 - information et conseils sur la création possible d'une Halte de passage dans une commune non inscrite dans le schéma.
 - information et conseils pour la gestion des installations illicites.
 - information et conseils pour la création d'une aire d'accueil par rapport aux recommandations du schéma.
 - conseils, expertise et réglementation en vigueur pour la création d'un terrain familial.
 - conseils et partage d'expériences pour la création d'habitat adapté.
 - réunion riverains en préparation d'un accueil ponctuel.
 - informations aux étudiants autour de la sédentarisation des gens du voyage.
- Lors de ces comités nous partageons avec les partenaires la connaissance du sujet évoqué, les références juridiques, les recommandations de la loi et notre expérience.

D'autres rencontres sont organisées à l'initiative d'AGV35, en accord avec la collectivité, pour répondre à un besoin (immédiat ou à venir) constaté sur un territoire concerné.

- présentation et sensibilisation à la révision du schéma (thèmes, diagnostic(s) et méthodologie générale)
- gestion des aires d'accueil et évaluation des besoins des usagers.
- terrain familiaux (les lois dont ils dépendent, financement, description, mode de fonctionnement et gestion)
- gestion maîtrisées des installations illicites.
- rencontre de médiation ou de coordination globale autour d'une ou de plusieurs actions pour gérer un accueil ponctuel ou permanent.
- médiation et information concernant l'utilisation des terrains privés et les règles d'urbanisme qui s'y rattache.
- diversification des réponses aux besoins d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Outre la posture décrite plus haut ces réunions demandent une exigence d'expertise et de précision.

→ Habitat et urbanisme :

- mobiliser les partenaires pour une réflexion autour de l'évolution de l'habitat des gens du voyage et les nouvelles dispositions de la loi à ce sujet.
- informer les particuliers (gens du voyage) dans l'utilisation des terrains dont ils sont propriétaires.
- coopérer avec l'équipe en ce qui concerne le logement.

Perspectives 2017 :

Établir un diagnostic quantitatif et qualitatif des besoins en faisant un état des lieux de la situation actuelle (utilisation des terrains privés, pratique et fréquence de regroupement, situation sanitaire et socioprofessionnelle). L'objectif étant de donner les réponses adaptées et résoudre les situations conflictuelles avec le droit de l'urbanisme.

→ Rencontres internes :

Le travail en équipe nécessite une coordination, notamment en matière de logement, de scolarisation et d'accompagnement social. Plusieurs cas de figure se présentent :

- en cas de co-intervention pour préparer l'intervention
- si intervention complémentaire ou accompagnement simultané auprès d'une personne, d'un groupe ou d'une collectivité, pour coordonner les actions et échanger et les informations utiles
- partage des connaissances et retour d'expériences.
- appui technique pour des situations rencontrées sur terrain.

Perspectives 2017 en matière d'accueil et d'itinérance

- Protocole de coopération sur les aires d'accueil
- Protocole de recherche de solution aux installations illicites
- Repositionnement dans la gestion des GP
- Réaliser un diagnostic départemental des terrains privés de gdv

MISSION 4 : COORDINATION ET SUIVI DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GDV

Logiciel de gestion départemental :

AGV 35 poursuit le déploiement du logiciel départemental sur toutes les aires en Ille et Vilaine. L'objectif est d'harmoniser la gestion des équipements, et de faciliter pour les EPCI le recueil des éléments statistiques à transmettre aux services de l'État (bilan annuel qualitatif et quantitatif)

Instances de suivi du schéma en 2016

Aucun comité de pilotage
Aucune Commission Consultative
nb : Le Conseil d'Administration d'AGV 35 réunissant les principaux acteurs du schéma départemental, le suivi de la mise en œuvre du schéma a pu s'effectuer à travers cette instance.

Porté par l'objectif de faciliter l'intégration des gens du voyage, de faciliter l'harmonisation des pratiques sur le département, de donner une vision d'ensemble du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, d'accompagner dans l'analyse et les réflexions, AGV 35 est en appui des partenaires, élus et acteurs institutionnels chargés de la mise en œuvre des politiques départementales (PDALHPD, PDI, schéma départemental de domiciliation, commissions et autre instances départementales, etc.).

→ Organisation, préparation et animation des instances de suivi du schéma (groupes de travail, comité de pilotage du schéma et commission consultative départementale, etc.)

→ Participation au développement, à l'alimentation et à l'animation de l'Observatoire départemental

→ Prospection et recueil des expérimentations et réalisations pour alimenter les réflexions départementales en matière d'accueil des gens du voyage.

→ Diffusion d'informations auprès des partenaires institutionnels et des professionnels sur le schéma départemental d'accueil des gens du voyage

→ Recueil des éléments quantitatifs et qualitatifs sur chacune des thématiques mise en œuvre dans le cadre du schéma

→ Traitement et suivi des demandes d'aide à la gestion (ALT2) des aires d'accueil (coordination entre les collectivités et les services de l'État, de la CAF, renouvellements, etc.)

→ Révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage (participation au diagnostic, à l'animation des groupes de travail, aux consultations, à la rédaction et diffusion)

→ Instruction des dossier AGAA des collectivités :

En 2016, après la mise en place de la réforme du dispositif de soutien aux aires d'accueil visant à modifier l'aide financière, AGV 35 a instruit les demandes des collectivités, et a assuré un suivi en lien avec les services de l'Etat et de la CAF 35.

Pour rappel, le montant de l'aide à la gestion était de 132,45 € par place et par mois. Depuis 2015, un montant fixe de 88,30 € est versé pour les places disponibles et conformes et le solde de 44,15 € est déterminé en fonction de l'occupation effective. Lorsque le terrain est fermé, la place n'est donc plus disponible le gestionnaire ne reçoit aucune indemnité.

En 2016, 17 conventions ont été instruites, pour 41 terrains, et 702 places. Montant global de l'aide : plus d'un million euros.

Perspectives 2017 en matière de coordination et suivi du schéma

- Lancement de la révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage d'Ille et Vilaine
- Participation au diagnostic du schéma (Familles - Gestionnaires)
- Réflexion sur la gouvernance du schéma dans le cadre de la révision
- Participation à la création d'un comité technique de la révision du schéma (DDTM, CD35, CAF, Collectivités, AGV 35, ...)

LES FINANCES D'AGV 35

Le compte de résultat de l'année 2016 a été arrêté au 31 décembre.

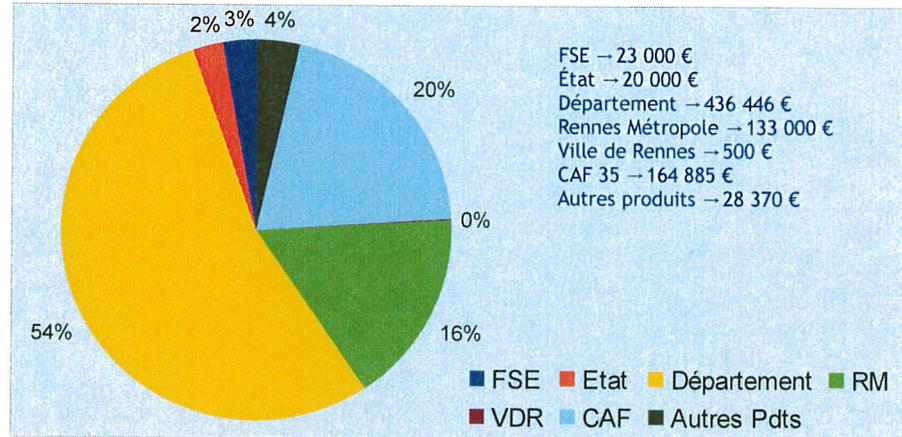
Le montant total des charges s'élève à 760935 euros et celui des produits à 806202 euros. (soit un résultat positif de : 45 267 €)

Les charges de personnel et taxes représentent 76,22 % du total des charges.

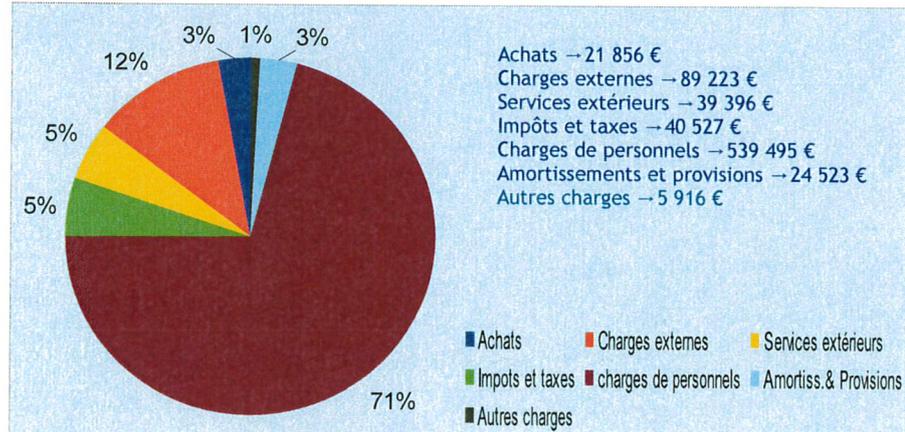
Les subventions représentent 96,48 % du total des produits.

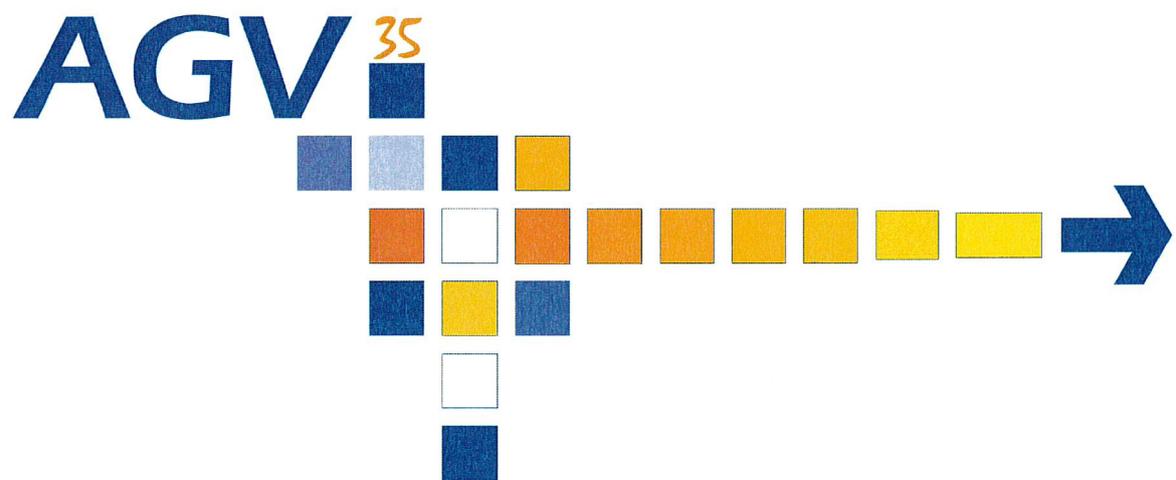
La capacité d'autofinancement s'élève à 53400 euros.

Les produits :



Les charges :





Cette action est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national 'Emploi et inclusion-2014-2020'

